Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260512-2026_05_06-DE

2026-05-06

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2026-05-06

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 mai à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, Maire.

Date de la convocation : Le 05 mai 2026

Sont présents : André LE MAUX, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Jean-Paul DUAULT, Fabrice LE COUÉDIC, Sandrine BLANQUET, Aurélie COLLET, Caroline LE GUYADEC, Camille MOLÉ

Excusés : Yves CHRETIEN

Secrétaire de séance : Jean-Paul DUAULT

Délibération relative au plan de financement du diagnostic de l'Eglise

L'approfondissement du diagnostic de l'église datant de 2016 est un préalable nécessaire au choix d'un architecte du patrimoine pour la réalisation de travaux dans l'édifice.

Cette étape est également nécessaire pour la rédaction d'un dossier pour la fondation du patrimoine afin de faire appel au don ou au mécénat pour la réalisation des travaux.

La commune peut solliciter des subventions auprès de la DRAC et du département pour la réalisation de l'étude.

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 022-212203301-20260512-2026_05_06-DE

Le plan de financement estimatif de l'approfondissement du diagnostic est modifié comme suit le suivant :

Dépenses	**€ HT**	**Recettes**	**€HT**	
Approfondissement du diagnostic de l'église	30 000	Subvention de la DRAC	3 000	10%
		Subvention du département	15 000	50%
		Autofinancement	12 000	40%
TOTAL	**30 000**	**TOTAL**	**30 000**	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Par **11** voix pour et **0** voix contre

- **De valider le plan de financement**
- **D'autoriser Mme Le Maire à réaliser toutes les démarches administratives inerrantes aux demandes de subventions.**
-

Fait à Saint-Thélo, le 20/05/2026

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Jean-Paul DUAULT

Le Maire,
Mme Anne-Laure DUEDAL